

# HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

## TRANSACTIONS IMMOBILIERES

### POUR UN PRIX DE VENTE HONORAIRES COMPRIS

De 0 à 30.000 € (avec un minimum de 2.000,00 €)	15 %
De 30.001 à 45.000 €	4.500€ forfaitaire
De 45.001 à 70.000 €	9 %
De 70.001 à 110.000 €	8 %
De 110.001 à 160.000 €	7 %
De 160.001 à 250.000 €	6 %
De 250.001 à 310.000 €	5,5 %
A partir de 310.001 €	5 %

## LOCATIONS IMMOBILIERES

### LOCAUX SOUMIS A LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

#### Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du Locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable

#### Honoraires TTC aux taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du Bailleur :

honoraires d'entremise et de négociation : 100 €  
honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable  
honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable

## REDACTION D'ACTES

Bail d'habitation	.150,00 € TTC
Bail garage	.100,00 € TTC
Bail professionnel	.200,00 € TTC
Bail commercial	.300,00 € TTC
Acte de vente sous seing privé (si acte seul)	3.000,00 € TTC
Estimation	. 240,00 € TTC

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**Orpi Cabinet BARSOTTI** dont le siège social est 12 Rue Kleber – 83500 LA SEYNE SUR MER / SARL au capital de 7.622,45 €uros / RCS TOULON 316502913 / Carte Professionnelle T CPI83052015000001925 délivrée par la CCI du Var – Caisse de Garantie : GALIAN – 89 Rue de la Boétie – 75008 PARIS